



2011-Numéro 2

La coopération intermunicipale

L'occupation actuelle du territoire québécois est l'héritage d'une époque où l'économie et les besoins de la société étaient complètement différents de ceux d'aujourd'hui. Il y a 100 ans, une bonne terre agricole, une église au village à portée de carriole, une école dans le rang et quelques bons voisins, voilà à peu près ce qui suffisait à rendre attrayant un milieu de vie pour une famille québécoise rurale typique.

Aujourd'hui, la vie est plus compliquée et les attentes des québécois envers les services offerts dans leur milieu sont plus élevées qu'avant. La qualité d'un milieu de vie repose désormais sur de nombreux facteurs qui touchent notamment :

- la santé (service d'urgence, soins à domicile etc.)
- l'habitat (disponibilité et coûts des logements)
- l'emploi (accès à un bassin d'emplois intéressants et variés)
- la sécurité (police, pompier)
- les services sociaux (garderie etc.)
- l'éducation (école primaire, proximité d'une école secondaire et d'un cégep)
- l'environnement (collecte sélective, qualité de l'eau potable etc.)
- les loisirs (équipements sportifs, camp de jour, activités de plein air etc.)
- la culture (bibliothèque, festivals, cours de musique etc.)
- les services commerciaux (épicerie, pharmacie, station service etc.)
- les communications (câble, internet haute vitesse)
- le cadre de vie (patrimoine, paysage)

Est-il possible, dans le contexte actuel, d'offrir un milieu de vie attrayant et compétitif sur l'ensemble du territoire que nous ont légué les générations précédentes ? Peut-être. Mais à la condition de penser différemment l'organisation de ce territoire.

L'échelle de la paroisse (un village à tous les 10 km), qui constitue encore la trame de base de l'occupation de nos campagnes, permettait de répondre parfaitement aux besoins socio-économiques du XIX^e siècle. Est-ce que cette trame est encore nécessairement la mieux adaptée à la réalité de 2011 ?

C'est encore à l'échelle de la paroisse que l'on tente d'offrir la plupart des services à la population. Cette structure territoriale dont on a hérité nous incite à penser qu'il faille encore aujourd'hui avoir une école primaire à tous les 10 km, une bibliothèque à tous les 10 km, une caserne de pompier à tous les 10 km, une zone industrielle à tous les 10 km, et ainsi de suite. Si la croissance économique et démographique avait accompagné la croissance des besoins en services, rien ne nous obligerait à remettre en question cette trame paroissiale. Or, il n'en est rien : les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont perdu 34 % de leur population depuis 50 ans.

Ces dernières années, plusieurs exercices de planification ont mis en lumière la nécessité d'offrir et de gérer les services à une autre échelle. Le plan de gestion des matières résiduelles et le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, réalisés à l'échelle du territoire de la MRC, ont démontré que l'ensemble des citoyens de la MRC pouvaient tirer avantage d'une plus grande coopération intermunicipale. Suite à l'adoption du schéma de couverture de risque, les municipalités ont convenu de mettre en commun les services de prévention. Le plan de gestion des matières résiduelles aboutira, lui, à la mise en place d'une usine de biométhanisation alimentée entre autres par la collecte regroupée des matières organiques.

Or, bien souvent, ces planifications régionales et leur mise en œuvre ne sont possibles que grâce à l'appui du gouvernement du Québec, voire même parce qu'elles nous sont imposées. Le projet de régionalisation des offices de logements sociaux, sans échancier imposé par le gouvernement, avance quant à lui plus laborieusement. On constate donc que le partage des services, des ressources et des revenus entre municipalités voisines est encore loin d'être un réflexe naturel et automatique.

Bien que les mentalités évoluent, la compétition entre municipalités locales demeure présente et souvent stérile. Par exemple, sur le plan démographique, pratiquement chaque municipalité met en place des mesures (rabais de taxes, financement des infrastructures etc.) pour inciter les familles à s'établir sur leur territoire. On peut légitimement se demander, quand tous les villages offrent à peu près les mêmes incitatifs à l'établissement, si ces mesures peuvent réellement avoir un quelconque effet. Est-ce que les ressources consacrées à ces incitatifs n'auraient-elles pas un plus grand impact sur l'occupation dynamique du territoire de la MRC si elles étaient rendues disponibles à une autre échelle, pour des projets visant par exemple à attirer chez nous des familles et des entreprises de l'extérieur de la MRC ?

Il y a près de 30 ans que les MRC ont été créées afin qu'une nouvelle manière de voir et de planifier le territoire puisse voir le jour. On constate cependant que les vieux réflexes demeurent : il reste difficile pour la majorité de voir le territoire autrement qu'à travers le prisme paroissial. Pourtant ces trois décennies ont tout de même vu de belles réalisations qui démontrent hors de tout doute que la coopération intermunicipale est possible et souhaitable.

Nicolas Gagnon
MRC de Rivière-du-Loup